DEPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE CONDOM

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

ID: 032-243200409-20251104-DC652025-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nº65-2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Volants
41	33	37

Date de la convocation 20 octobre 2025

Publication

07 novembre 2025

Séance du mardi 04 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle des fêtes de SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Etaient présents: ARBLADE-LE-HAUT: DUSSANS Jean-Pierre (suppléant de VERRIER Jean-Marie), BETOUS: MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN: GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC: ORTEGA Josiane, CRAVENCERES: LARRANDABURU Jean-Pierre, LE HOUGA: MANCIET Aline et MESTRES Michèle, ESPAS: CAZERES Pierre, LANNE-SOUBIRAN: PONS Michel, LAUJUZAN: NALIS Patrick (suppléant de LASSALLE Patrick), SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES: LACOSTE David, LOUBEDAT: CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM: DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC: SAUQUES Philippe, MORMES: SPOERRY NOGARO: PEYRET Christian, MARTINOT Maryse, MARQUE Magali, DROUARD Jean-Claude, LAFFORGUE Daniel, BELTRI Joseph et HAMEL Bernard, PERCHEDE: CUVELLIER Christian, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC: ARTIGOLE Éric, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC: LAMOTHE Aurélien (suppléant de SAINT-MARTIN Thierry) SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION: BRAGAGNOLO Michel, SORBETS: LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE: TARTAS Jacques, URGOSSE: BARRAIL Bernard.

Absents excusés: ARBLADE-LE-HAUT: VERRIER Jean-Marie (remplacé par DUSSANS Jean-Pierre), CAUPENNE d'ARMAGNAC: GUICHEBAROU Patrick (pouvoir à ORTEGA Josiane), LAUJUZAN: LASSALLE Patrick (remplacé par NALIS Patrick), LE HOUGA: FEUILLET-GALABERT Patricia, MATHIEU Jean-Marie (pouvoir à MESTRES Michèle) DESJARDINS Lionel (pouvoir à MANCIET Aline), MAGNAN: DUCLAVE Jean, NOGARO: CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian), LARRIEU Edith, SAINT-GRIEDE: SAINT-PE Anne-Marie, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC: SAINT-MARTIN Thierry (remplacé par LAMOTHE Aurélien).

OBJET DE LA DELIBERATION: Ressources Humaines, modification du règlement du temps de travail

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur Vincent GOUANELLE, Président, EXPOSE

Afin d'harmoniser les modalités de suivis administratifs et fonctionnels des temps de travail des agents, il semble opportun d'organiser le cycle de travail des agents annualisés du 1^{er} janvier au 31 décembre et non plus du 1^{er} septembre au 31 août.

Un projet a ainsi été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire et le Comité Social Territorial (CST) du 03 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

ID: 032-243200409-20251104-DC652025-DE

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'actualisation du Règlement du Temps de Travail ci-dessus exposée, AUTORISE, Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tout document afférent à cette décision.

> Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Le Président,

Vincent GOUANELLE.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Villa Noulibos 50 cours Lyautey 64010 PAU Cédex; Téléphone : 05 59 84 94 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr